

## résultats financiers

---

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, de l'analyse par la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société et énoncées dans ses politiques écrites de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

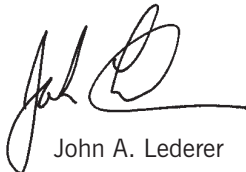
Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs non reliés à la société et indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration approuve les états financiers consolidés ainsi que l'analyse par la direction ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

LE PRÉSIDENT,

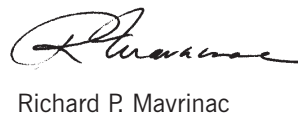
LE VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF,

LE VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF,

Toronto, Canada,  
le 4 mars 2003



John A. Lederer



Richard P. Mavrinc



Stephen A. Smith

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada,  
le 4 mars 2003

KPMG s.r.l.  
Comptables agréés

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

52 semaines terminées le 28 décembre 2002 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2002	2001
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	23 082 \$	21 486 \$
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	21 425	20 035
Amortissement corporel	354	315
	21 779	20 350
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	1 303	1 136
Intérêts débiteurs (note 2)	161	158
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS</b>	1 142	978
Impôts sur les bénéfices (note 6)	414	372
<b>BÉNÉFICE AVANT LES CHARGES AU TITRE DES ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	728	606
Charges au titre des écarts d'acquisition (après impôts de 1 \$ en 2001) (note 1)		43
<b>BÉNÉFICE NET</b>	728 \$	563 \$
<b>BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE (EN DOLLARS) (note 3)</b>		
De base		
Bénéfice net	2,64 \$	2,04 \$
Bénéfice avant les charges au titre des écarts d'acquisition	2,64 \$	2,20 \$
Dilué		
Bénéfice net	2,62 \$	2,03 \$
Bénéfice avant les charges au titre des écarts d'acquisition	2,62 \$	2,19 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

52 semaines terminées le 28 décembre 2002 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2002	2001
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	2 375 \$	1 930 \$
Incidence de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable (note 1)	(25)	
Bénéfice net	728	563
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 12)	(16)	(1)
Paiements nets en espèces au titre du régime d'options d'achat d'actions (note 13)		(7)
Dividendes déclarés, par action ordinaire – 48 ¢ (40 ¢ en 2001)	(133)	(110)
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	2 929 \$	2 375 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**BILANS CONSOLIDÉS**

au 28 décembre 2002 (en millions de dollars)	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 4)	823 \$	575 \$
Placements à court terme (note 4)	304	426
Débiteurs (note 5)	605	472
Stocks	1 702	1 512
Impôts sur les bénéfices futurs (note 6)	68	73
Frais payés d'avance et autres actifs	24	28
Total de l'actif à court terme	3 526	3 086
Immobilisations (note 7)	5 587	4 931
Écarts d'acquisition	1 599	1 599
Impôts sur les bénéfices futurs (note 6)	15	26
Autres actifs (note 8)	383	383
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 110 \$</b>	<b>10 025 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Dette bancaire		95 \$
Effets commerciaux	533 \$	191
Créditeurs et charges à payer	2 336	2 291
Impôts sur les bénéfices	179	138
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	106	81
Total du passif à court terme	3 154	2 796
Dette à long terme (note 10)	3 420	3 333
Impôts sur les bénéfices futurs (note 6)	68	49
Autres passifs (note 11)	344	278
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 986</b>	<b>6 456</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions ordinaires (note 12)	1 195	1 194
Bénéfices non répartis	2 929	2 375
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 124</b>	<b>3 569</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 110 \$</b>	<b>10 025 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,



W. Galen Weston  
ADMINISTRATEUR



T. Iain Ronald  
ADMINISTRATEUR

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

52 semaines terminées le 28 décembre 2002 (en millions de dollars)	2002	2001
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	728 \$	563 \$
Amortissement	354	359
Impôts sur les bénéfices futurs	37	44
Variation du fonds de roulement hors caisse	(142)	(102)
Restructuration des acquisitions et autres charges, y compris les récupérations d'impôts sur les bénéfices	(26)	(50)
Autre	30	4
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>981</b>	<b>818</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(1 079)	(1 108)
Placements à court terme	122	(62)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	63	44
Placements dans des franchises, autres sommes à recevoir et sommes à recevoir sur cartes de crédit	(107)	(128)
Autre	23	(27)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(978)</b>	<b>(1 281)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dette bancaire	(95)	(108)
Effets commerciaux	342	(236)
Dette à long terme (note 10)		
– émise	200	1 040
– remboursée	(77)	(252)
Capital-actions ordinaires (note 12)		
– émis	2	
– racheté	(17)	(1)
Dividendes	(127)	(110)
Autre	17	19
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>245</b>	<b>352</b>
Variation des espèces et quasi-espèces	248	(111)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	575	686
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>823 \$</b>	<b>575 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

52 semaines terminées le 28 décembre 2002 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

**NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales (la « société »). La participation de la société dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %.

**EXERCICE** L'exercice de la société comprend 52 ou 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre. Chacun des exercices terminés le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001 comprend 52 semaines.

**CONSTATATION DES PRODUITS** Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail conclues avec les clients des magasins détenus par la société et les produits tirés des ventes conclues avec les clients de ses magasins franchisés, ses magasins associés et avec des marchands indépendants, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société. Il exclut les ventes intersociétés. La société constate les produits au moment de la vente à son client.

**BÉNÉFICE PAR ACTION (« BPA »)** Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options d'achat d'actions, au prix de levée inférieur au cours du marché moyen, sont levées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour l'achat d'actions ordinaires de la société selon le cours du marché moyen pendant l'exercice.

**ESPÈCES, QUASI-ESPÈCES ET DETTE BANCAIRE** Les soldes d'encaisse, que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de moins de 90 jours.

**PLACEMENTS À COURT TERME** Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

**SOMMES À RECEVOIR SUR CARTES DE CRÉDIT** La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Toute somme à recevoir sur carte de crédit dont le paiement est en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat, ou dont le recouvrement est considéré comme improbable, est radiée. Les intérêts sont comptabilisés, dès la facturation, et constatés dans le bénéfice d'exploitation de la société.

**PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES** La Banque PC maintient un compte de provision générale pour pertes sur créances que la direction estime suffisant pour compenser toutes les pertes sur créances dans son portefeuille de sommes à recevoir sur cartes de crédit, et ce, en se fondant sur l'analyse du rendement antérieur et la conjoncture du marché. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit.

Le montant de la provision pour pertes sur créances, constaté dans le bénéfice d'exploitation de la société, est la perte nette sur créances pour l'exercice.

**TITRISATION** La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ni sur les actifs de cette fiducie. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent à un compte de réserve de caisse et au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou perte sur la vente de ces sommes à recevoir dépend en partie de la valeur comptable antérieure des sommes à recevoir visées par la titrisation, répartie entre les sommes à recevoir vendues et les droits conservés d'après les justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation.

**STOCKS** Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire normale, selon le moins élevé des deux. Les stocks de gros sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

**IMMOBILISATIONS** Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé essentiellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée d'utilisation estimative prévue. La durée d'utilisation estimative prévue varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments et de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée d'utilisation prévue du bien ou la durée du contrat de location plus un renouvellement pour un maximum de 10 ans si cette durée est plus courte.

**ÉCARTS D'ACQUISITION** Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise par rapport à la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition.

Le 30 décembre 2001, la société a mis en œuvre la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« l'ICCA ») relative aux écarts d'acquisition et actifs incorporels de façon prospective. La nouvelle norme n'exige plus l'amortissement des écarts d'acquisition, mais exige plutôt que la valeur comptable de ceux-ci subisse un test de dépréciation annuel. En outre, l'amortissement des actifs incorporels n'est plus requis, à moins que leur durée de vie ne soit limitée, auquel cas ils sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les actifs incorporels non amortissables doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels sera comptabilisée dans le bénéfice net.

Une revue des regroupements d'entreprises menés à bien avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 a été réalisée. Aucune modification de la valeur comptable des écarts d'acquisition n'a été requise, et aucun actif incorporel non constaté auparavant n'a été constaté à la suite de cet examen. La société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et a déterminé qu'il n'y avait pas de dépréciation de leur valeur comptable.

En 2001, les écarts d'acquisition ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire par rapport à la durée de vie estimative du bénéfice déterminé pour chaque acquisition. Toute dépréciation permanente de la valeur, fondée sur les rentrées prévues, a été constatée dans le bénéfice net.

**CONVERSION DES DEVICES** Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de chacun des exercices. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens de l'exercice.

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS FINANCIERS** La société a recours à des accords d'instruments dérivés sous forme de crédits croisés, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours du marché des actions ordinaires de la société. La société n'a pas recours à des accords d'instruments dérivés financiers pour des motifs de spéculation.

Les crédits croisés constituent une couverture à l'égard des effets des fluctuations des taux de change sur les actifs nets de la société libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les crédits croisés sont compensés par les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les actifs nets libellés en dollars américains de la société et sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les redressements des taux de change non matérialisés sont pris en compte dans les autres passifs. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les crédits croisés est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice.

Les swaps de taux d'intérêt constituent une couverture à l'égard des fluctuations des taux d'intérêt étant donné qu'ils compensent les risques liés aux taux d'intérêt sur les éléments couverts sous-jacents. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice et les gains ou les pertes non matérialisés ne sont pas comptabilisés.

Les contrats à terme de capitaux propres compensent partiellement les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de la société étant donné que leur valeur change selon le cours des actions ordinaires sous-jacents. Les redressements du cours du marché sont constatés dans le bénéfice d'exploitation et comptabilisés dans les débiteurs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice.

La société a conclu un contrat à terme d'achat d'électricité pour combler une partie de ses besoins en électricité dans la province d'Ontario. Ce contrat sert de couverture à l'égard d'une opération prévue étant donné qu'il compense partiellement la volatilité des prix de l'électricité.

**IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES** La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et devant être appliqués au bénéfice imposable au cours des exercices pendant lesquels on prévoit recouvrer ou régler ces écarts temporaires. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans le bénéfice net de l'exercice au cours duquel la modification est entrée en vigueur ou est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est calculée au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas matérialisé.

**RÉGIMES DE RETRAITE, AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET POSTÉRIEURS À L'EMPLOI** Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi de la société sont constatés par régularisation, d'après des évaluations actuarielles, qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des prévisions les plus probables de la direction inhérentes au rendement prévu des placements, à l'indexation salariale, à l'âge de la retraite et aux coûts prévus pour les soins d'assurance-santé. Les actifs des régimes de retraite et autres régimes sont évalués à la valeur marchande. Les avantages sociaux futurs des employés sont calculés en fonction des taux d'intérêt du marché en vigueur en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle du passif. Le coût des services passés provenant des modifications apportées à un régime et l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la valeur marchande des actifs du régime si ce montant est supérieur, sont amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe d'employés actifs, dont les années de service varient de 6 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans, à la fin de l'exercice. Le coût des avantages en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes interentreprises de retraite à prestations déterminées est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

**RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS** Le 30 décembre 2001, la société a mis en œuvre la nouvelle norme de l'ICCA relative aux rémunérations et autres paiements à base d'actions. La norme a été appliquée rétroactivement sans retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent. L'effet cumulatif de l'application de cette norme a été une réduction des bénéfices non répartis de 25 \$ (80 \$, déduction faite d'impôts futurs à récupérer de 23 \$ et l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 32 \$).

Le bénéfice d'exploitation de la société comprend un coût de rémunération inhérent aux octrois d'options d'achat d'actions aux employés, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces au gré de l'employé, coût qui est calculé selon la méthode de la valeur intrinsèque. Une variation de la valeur intrinsèque entre la date de l'octroi et la fin d'exercice entraînera une variation du coût de rémunération comptabilisé.

La société constate les options d'achat d'actions, octroyées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, comme opérations en capital. La contrepartie versée par les employés à la levée de ce type d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions ordinaires. Ce type d'options d'achat d'actions a été octroyé pour la dernière fois en 2001 et représente 4 % de toutes les options en circulation.

En 2001, la contrepartie versée par les employés à la levée d'options d'achat d'actions, dont le règlement a été effectué par l'émission d'actions ordinaires, a été créditée au capital-actions ordinaires. Le paiement en espèces (déduction faite des impôts), à l'égard de ces options d'achat d'actions levées par les employés, et pour lesquelles ils ont choisi de recevoir un montant en espèces correspondant à la plus-value des actions égale à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date de levée par rapport au prix établi des options d'achat d'actions, a été pris en charges dans les bénéfices non répartis.

La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention de ses employés. La société verse au régime 15 % de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Des membres externes au Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'actions à dividende différé. L'obligation au titre des actions à dividende différé est calculée selon la méthode de la valeur intrinsèque et la variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre des actions à dividende différé est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

**ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES** L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les connaissances optimales que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**INFORMATION CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT** Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été retraitées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## NOTE 2. INTÉRÊTS DÉBITEURS

	2002	2001
Intérêts sur la dette à long terme	246 \$	223 \$
Autres intérêts à long terme	(38)	(15)
Intérêts nets à court terme	208	208
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(17)	(23)
	(30)	(27)
Intérêts débiteurs	161 \$	158 \$

L'intérêt net versé en 2002 s'élève à 185 \$ (191 \$ en 2001).

**NOTE 3. BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE**

	2002	2001
Bénéfice net	728 \$	563 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	276,2	276,2
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	1,7	1,9
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	277,9	278,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,64 \$	2,04 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,02)	(0,01)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,62 \$	2,03 \$

**NOTE 4. ESPÈCES, QUASI-ESPÈCES ET PLACEMENTS À COURT TERME**

À la fin de l'exercice, la société disposait de 1,1 milliard de dollars (993 \$ en 2001) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade. Les produits de 24 \$ (50 \$ en 2001) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

**NOTE 5. SOMMES À RECEVOIR SUR CARTES DE CRÉDIT**

Au cours de 2002, la société, par l'intermédiaire de la Banque PC, a procédé à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit de 244 \$ (112 \$ en 2001), procurant un gain minime pour les deux exercices, compte tenu d'un passif de gestion de 2 \$ (3 \$ en 2001), sur la vente initiale. Les charges au titre des services de gestion au cours de l'exercice s'élèvent à 4 \$ (aucun en 2001) et la juste valeur des services de gestion constatés se chiffre à 4 \$ (3 \$ en 2001). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 15 % du montant titrisé.

	2002	2001
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	502 \$	166 \$
Montant titrisé	(356)	(112)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	146 \$	54 \$
Pertes sur créances, montant net	6 \$	5 \$

En 2002, les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer le gain de titrisation et la sensibilité de la juste valeur des droits conservés correspondant à un changement défavorable immédiat de 10 % et de 20 % de ces hypothèses s'établissent comme suit :

	2002	Variation des hypothèses	
		(10 %)	(20 %)
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	51,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (en années)	0,5		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,4 %	(0,2)\$	(0,4)\$
Flux de trésorerie résiduels actualisés (annuellement)	17,4 %	(0,7)\$	(1,5)\$

Les détails sur les rentrées tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2002	2001
Produit tiré de nouvelles titrisations	244 \$	112 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	23 \$	1 \$

**NOTE 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux inférieur au taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2002	2001
Taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien	38,6 %	41,2 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Exploitation dans des pays où les taux d'imposition effectifs sur les bénéfices sont moins élevés	(2,9)	(3,0)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital)	(0,1)	(0,9)
Impôt des grandes sociétés	0,7	0,7
Modifications pratiquement en vigueur des taux d'imposition		(0,1)
Taux d'imposition effectif avant les charges au titre des écarts d'acquisition	36,3	37,9
Charges au titre des écarts d'acquisition non déductibles		1,8
Taux d'imposition effectif	36,3 %	39,7 %

Les impôts sur les bénéfices nets versés en 2002 s'élèvent à 323 \$ (277 \$ en 2001).

En 2001, l'effet de la réduction du taux d'imposition provincial d'Ontario de 1,5 % pour chacun des exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 a été comptabilisé comme une baisse de 1 \$ de la charge d'impôts futurs. Le report d'un an de la réduction du taux d'imposition provincial d'Ontario, qui a été annoncé en 2002, n'a pas eu d'incidence significative sur la charge d'impôts futurs.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont été à la base d'une partie importante des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs se présente comme suit :

	2002	2001
<b>ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS</b>		
Créditeurs et charges à payer	62 \$	69 \$
Dettes à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an)	11	14
Autres passifs	55	51
Report prospectif de pertes (expirant en 2008)	20	20
	148 \$	154 \$
<b>PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS</b>		
Immobilisations	132 \$	97 \$
Autre	1	7
	133 \$	104 \$

**NOTE 7. IMMOBILISATIONS**

	2002			2001		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues à des fins d'aménagement	336 \$		336 \$	248 \$		248 \$
Propriétés en voie d'aménagement	234		234	206		206
Terrains	1 201		1 201	1 067		1 067
Bâtiments	2 983	552 \$	2 431	2 576	476 \$	2 100
Matériel et agencements	2 421	1 415	1 006	2 153	1 221	932
Améliorations locatives	599	233	366	565	205	360
	7 774	2 200	5 574	6 815	1 902	4 913
Bâtiments et matériel loués en vertu de contrats de location-acquisition	83	70	13	83	65	18
	7 857 \$	2 270 \$	5 587 \$	6 898 \$	1 967 \$	4 931 \$

**NOTE 8. AUTRES ACTIFS**

	2002	2001
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	300 \$	285 \$
Régimes de retraite à prestations constituées et autres régimes (note 9)	37	37
Frais reportés et autres	46	61
	383 \$	383 \$

**NOTE 9. RÉGIMES DE RETRAITE, AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

La société propose un certain nombre de régimes à prestations déterminées et de régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite ainsi que des avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi à certains de ses employés. La société cotise également à divers régimes interentreprises de retraite à prestations déterminées.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées de la société autres que les régimes interentreprises à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>ACTIFS DES RÉGIMES</b>				
Juste valeur au début de l'exercice	690 \$	16 \$	834 \$	13 \$
Rendement réel des actifs des régimes	(19)	4	(95)	1
Cotisations de l'employeur	13	13	6	10
Cotisations des employés	2		2	
Prestations versées	(51)	(10)	(51)	(8)
Gain découlant d'un règlement			(3)	
Autre	(7)		(3)	
Juste valeur à la fin de l'exercice	628 \$	23 \$	690 \$	16 \$
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>				
Solde au début de l'exercice	692 \$	103 \$	690 \$	99 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21	2	21	5
Intérêts débiteurs	52	7	48	7
Prestations versées	(51)	(10)	(51)	(8)
Pertes (gains) actuariels	106	64	(18)	
Modifications des régimes	(1)		5	
Gain découlant d'un règlement			(3)	
Autre	(2)			
Solde à la fin de l'exercice	817 \$	166 \$	692 \$	103 \$
<b>DÉFICIT DES ACTIFS DES RÉGIMES PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES</b>				
Coût non amorti des services passés	(189)\$	(143)\$	(2)\$	(87)\$
Pertes (gains) actuariels nets non amortis	3		4	
	168	56	(11)	(5)
Passif net au titre des prestations constituées	(18)\$	(87)\$	(9)\$	(92)\$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs	31 \$	6 \$	37 \$	
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs	(49)	(93)	(46)	(92)\$
Passif net au titre des prestations constituées	(18)\$	(87)\$	(9)\$	(92)\$

À la fin de l'exercice 2002, le déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires postérieurs à l'emploi dont les obligations au titre des prestations constituées excédaient la juste valeur des actifs des régimes s'élevaient à 193 \$ et 14 \$, respectivement (54 \$ et 4 \$ en 2001). Les régimes de retraite non enregistrés n'avaient pas d'actifs. Tous les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société n'avaient également pas d'actifs et, à la fin de l'exercice 2002, avaient une obligation totale au titre des régimes à prestations constituées de 129 \$ (83 \$ en 2001).

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles était la suivante :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,5 %	6,2 %	7,5 %	6,9 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,0 %	8,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes de retraite et autres régimes utilisé pour calculer la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées de la société était de 8,0 % et de 6,0 %, respectivement (8,0 % et 6,0 % en 2001).

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments, est évalué à 9,0 % (9,0 % en 2001) avec une tendance atteignant 5,0 % en 2010 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

La charge nette totale relative aux régimes de la société et aux régimes interentreprises de retraite à prestations déterminées se résume comme suit :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	19 \$	2 \$	19 \$	5 \$
Intérêts débiteurs sur les passifs des régimes	52	7	48	7
Rendement prévu des actifs des régimes	(54)	(1)	(65)	(1)
Amortissement des gains actuariels nets			(6)	(1)
Autre	1			
Charge nette (revenu net) au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	18	8	(4)	10
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	5		5	
Charge au titre des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées	33		30	
Charge nette au titre des régimes	56 \$	8 \$	31 \$	10 \$

**NOTE 10. DETTE À LONG TERME**

	2002	2001
<b>DÉBENTURES DE LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE</b>		
Série 8, 10 %, échéant en 2007, remboursées en 2002 i)		61 \$
<b>DÉBENTURES DE PROVIGO INC.</b>		
Série 1997, 6,35 %, échéant en 2004	100 \$	100
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125	125
Autre ii)	13	17
<b>BILLETS DE LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE</b>		
6,20 %, billet en fourchette AB, échéant en 2002 i)		10
6,60 %, échéant en 2003	100	100
6,95 %, échéant en 2005	200	200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(4)	1
6,85 %, échéant en 2032 i)	200	
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
Autres titres d'emprunt au taux d'intérêt moyen pondéré de 10,74 %, échéant de 2003 à 2040	51	59
Total de la dette à long terme	3 526	3 414
Moins la tranche échéant à moins d'un an	106	81
	3 420 \$	3 333 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme selon l'échéance pour les cinq prochains exercices est le suivant : 106 \$ en 2003, 106 \$ en 2004, 215 \$ en 2005, 129 \$ en 2006, 5 \$ en 2007.

i) Au cours de l'exercice 2002, la société a remboursé le billet en fourchette AB 6,20 % de 10 \$ arrivé à échéance, ses débentures série 8, 10 % de 61 \$ conformément à leurs modalités et a émis 200 \$ de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt au taux de 6,85 % et échéant en 2032.

ii) **DÉBENTURES DE PROVIGO INC.** – Une somme autre de 13 \$ (17 \$ en 2001) représente la portion non amortie du redressement de la juste valeur des débentures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen de la société, applicable à la durée de vie restante des débentures de Provigo inc. Il est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débentures de Provigo inc.

iii) Postérieurement à la fin de l'exercice 2002, la société a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 6,54 % et échéant en 2033.

**NOTE 11. AUTRES PASSIFS**

	2002	2001
Régimes à prestations constituées et autres régimes (note 9)	142 \$	138 \$
Redressement de change non matérialisé (note 14)	131	96
Rémunération à base d'actions	54	
Autre	17	44
	344 \$	278 \$

**NOTE 12. CAPITAL-ACTIONS ORDINAIRES** (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2002		2001	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	276 252 714	1 194 \$	276 245 314	1 194 \$
Émises pour la levée d'options d'achat d'actions (note 13)	75 000	2	20 000	
Acquises aux fins d'annulation	(309 000)	(1)	(12 600)	
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	276 018 714	1 195 \$	276 252 714	1 194 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	276 209 323		276 247 689	

**OFFRES PUBLIQUES DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OPRCNA ») (EN DOLLARS)** En 2002, la société a acquis aux fins d'annulation 309 000 (12 600 en 2001) de ses actions ordinaires pour la somme de 17 millions de dollars (1 million de dollars en 2001) et a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant l'achat de 390 100 (601 600 en 2001) de ses actions ordinaires conformément à son OPRCNA. En outre, la société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but d'acquérir à la Bourse de Toronto, ou de conclure des contrats à terme de capitaux propres dans le but d'acquérir, jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société pourra racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date d'acquisition.

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a acquis aux fins d'annulation 730 000 de ses actions ordinaires au prix de 41 millions de dollars et a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant l'achat de 1 103 500 de ses actions ordinaires, au prix moyen à terme de 56,39 \$, d'une durée initiale de 10 ans, conformément à son OPRCNA.

**NOTE 13. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (EN DOLLARS)**

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS** La société maintient un régime d'options d'achat d'actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, la société peut octroyer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires. Les options d'achat d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de la société le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Chaque option d'achat d'actions peut être levée pour une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix de l'option établi.

En 2002, la société a comptabilisé dans son bénéfice d'exploitation un coût de rémunération de 14 millions de dollars (21 millions de dollars moins l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 7 millions de dollars) relativement au régime d'options d'achat d'actions. La société a émis 75 000 actions ordinaires (20 000 en 2001) en contrepartie d'un montant en espèces de 2 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2001) à la levée d'options d'achat d'actions, octroyées avant le 30 décembre 2001, et payé une plus-value des actions de 13 millions de dollars (8 millions de dollars en 2001), déduction faite d'impôts de 9 millions de dollars (6 millions de dollars en 2001), à l'égard de 685 447 options d'achat d'actions (513 970 en 2001).

En 2002, la société, en vertu du régime actuel d'options d'achat d'actions, a octroyé à quatre employés 80 000 options d'achat d'actions, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé, au prix de levée de 55,40 \$ l'action ordinaire.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 4 055 237 (4 832 900 en 2001) options d'achat d'actions en cours, représentant environ 1,5 % (1,7 % en 2001) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme aux principes directeurs réglementaires.

La situation et l'activité du régime d'options d'achat d'actions de la société se résumaient comme suit :

	2002		2001	
	Options (nombre d'actions)	Prix de levée moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix de levée moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	4 832 900	30,680 \$	5 033 280	28,676 \$
Octroyées	80 000	55,400 \$	386 190	48,664 \$
Levées	(760 447)	25,857 \$	(533 970)	24,699 \$
Perdues/annulées	(97 216)	32,477 \$	(52 600)	31,653 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	4 055 237	32,029 \$	4 832 900	30,680 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	1 491 119	28,192 \$	1 083 424	25,541 \$

Sur les 4 055 237 options d'achat d'actions en cours, 3 901 497 ont trait aux octrois d'options d'achat d'actions qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé, et 153 740 ont trait aux options d'achat d'actions octroyées avant le 30 décembre 2001 dont le règlement se fera au moyen de l'émission d'actions ordinaires.

	Options en cours en 2002			Options pouvant être levées en 2002	
	Nombre d'options en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix de levée moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être levées	Prix de levée moyen pondéré par action
Fourchette des prix de levée					
14,250 \$ – 24,500 \$	783 109	2	20,681 \$	572 509	19,276 \$
32,000 \$ – 35,600 \$	2 782 938	4	32,157 \$	832 372	32,273 \$
43,800 \$ – 55,400 \$	489 190	6	49,469 \$	86 238	47,993 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice 2002, la société, en vertu du régime actuel d'options d'achat d'actions, a octroyé à 196 employés 2 367 746 options d'achat d'actions, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé, au prix de levée de 53,60 \$ l'action ordinaire. Le total des options d'achat d'actions en circulation, y compris les options d'achat d'actions octroyées postérieurement à la fin de l'exercice, représentent environ 2,3 % des actions émises et en circulation de la société.

**RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES EMPLOYÉS (« RAE »)** La société maintient un RAE à l'intention de ses employés qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts. La société verse au régime 15 % de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des employés de la société. Un coût de rémunération de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2001) afférent au RAE de la société a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

**ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ** Des membres externes au Conseil d'administration peuvent choisir annuellement de recevoir en tout ou en partie leurs honoraires annuels sous forme d'actions à dividende différé, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de la société au moment du versement des honoraires annuels à l'administrateur. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément aux actions à dividende différé, seront achetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 12 941 (8 556 en 2001) actions à dividende différé étaient en circulation. La variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre des actions à dividende différé était minime et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

#### NOTE 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

À la fin de l'exercice, les instruments financiers en cours de la société se résumaient comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en					Exercices ultérieurs	2002 Total	2001 Total
	2003	2004	2005	2006	2007			
Crédits croisés	49 \$	344 \$	64 \$	11 \$	67 \$	583 \$	1 118 \$	1 021 \$
Swaps de taux d'intérêt	188 \$	282 \$	161 \$	(43) \$		279 \$	867 \$	883 \$
Contrats à terme de capitaux propres						150 \$	150 \$	129 \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	43 \$	47 \$	16 \$				106 \$	

**CRÉDITS CROISÉS** La société a recours à des crédits croisés pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux de change sur les actifs nets libellés en dollars américains de la société, principalement des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme.

La société a eu recours à des crédits croisés visant l'échange de titres d'emprunt pour 1,1 milliard de dollars CA (1,0 milliard de dollars CA en 2001) contre des titres d'emprunt libellés en dollars américains, venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces crédits croisés peuvent être réglées en espèces à l'échéance, ou leur durée peut être prolongée. À la fin de l'exercice, un redressement des taux de change non matérialisé, de 131 \$ (96 \$ en 2001), a été comptabilisé dans les autres passifs.

**SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT** La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de la liquidité du marché.

La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 867 \$ (883 \$ en 2001) de sa dette à taux fixe de 6,88 % (6,88 % en 2001) en une dette à taux variable, venant à échéance d'ici 2013.

**CONTRATS À TERME DE CAPITAUX PROPRES (EN DOLLARS)** La société a conclu des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques découlant des fluctuations du coût de rémunération à base d'actions à la suite de variations du cours de ses actions ordinaires.

La société a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant l'achat de 3,7 millions (3,3 millions en 2001) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 44,88 \$ (42,70 \$ en 2001) l'action ordinaire, y compris 3,47 \$ (2,97 \$ en 2001) par action ordinaire d'intérêts débiteurs déduction faite des dividendes qui seront versés au rachat, d'une durée initiale moyenne de 10 ans (10 ans en 2001). Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La société a inclus un redressement du cours du marché non matérialisé de 34 millions de dollars dans les débiteurs relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

**CONTRAT À TERME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ** La société a conclu un contrat à terme d'achat d'électricité afin de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001 dans la province d'Ontario. Ce contrat à terme d'achat d'électricité conclu avec une société dont la dette à long terme est cotée A (faible) par la Dominion Bond Rating Service, était d'une durée initiale de trois ans et expire en mai 2005.

**RISQUE DE CONTREPARTIE** La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques de pertes éventuelles en concluant des opérations avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui facilitent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des crédits croisés et des contrats à terme de capitaux propres sont défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS** La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instruments était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier est estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux, des crédeurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

L'estimation de la juste valeur des crédits croisés se fondait sur les cours au comptant et à terme et se rapprochait de la valeur comptable.

L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des rentrées en espèces s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des rentrées nettes en espèces des swaps, calculée en fonction des taux du marché pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres a été calculée en multipliant le total des contrats à terme en cours fondés sur les actions ordinaires de la société par l'écart entre le cours du marché de ses actions ordinaires et le prix moyen à terme des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.

L'estimation de la juste valeur du contrat à terme d'achat d'électricité se fondait sur la valeur actualisée des rentrées nettes en espèces, calculée en fonction des taux du marché pour un contrat ayant une échéance résiduelle identique.

	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif de la dette à long terme	3 526 \$	3 890 \$	3 414 \$	3 550 \$
Actif net des swaps de taux d'intérêt		32 \$		48 \$
Actif net des contrats à terme de capitaux propres	34 \$	34 \$		30 \$
Actif net du contrat à terme d'achat d'électricité		15 \$		

**NOTE 15. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations et des litiges divers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux garanties des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et aux impôts. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère que le risque auquel la société est exposée en raison de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais d'assurance ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société est engagée dans divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation étaient répartis comme suit :

	Montants échéant en						2002 Total	2001 Total
	2003	2004	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs jusqu'en 2049		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	161 \$	150 \$	137 \$	123 \$	109 \$	580 \$	1 260 \$	1 192 \$
Produits prévus provenant de la sous-location	(49)	(43)	(39)	(36)	(30)	(61)	(258)	(232)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	112 \$	107 \$	98 \$	87 \$	79 \$	519 \$	1 002 \$	960 \$

Les loyers bruts aux termes de contrats de location cédés à d'autres, qui représentent un passif éventuel pour la société, se chiffrent à 204 \$ (230 \$ en 2001).

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations en cours, que la société s'est effectivement engagée à terminer, ont totalisé approximativement 179 \$ (109 \$ en 2001).

La société a fourni une garantie, au nom de la Banque PC, à la MasterCard International Incorporated, de 50 \$ US (12 \$ US en 2001), relativement aux obligations de la Banque PC visant à satisfaire ses engagements de règlement au titre de son programme de cartes de crédit.

Dans le cadre de l'acquisition de Provigo, la société s'est engagée, sur une période de sept ans à partir de 1999 et sous réserve d'aliénations d'entreprises, à encourager la petite et moyenne entreprise ainsi que les collectivités agricoles québécoises en achetant auprès de fournisseurs québécois, dans le cours normal de ses activités, des biens et des services pour un total au moins égal à celui de 1998. La société a respecté cet engagement chaque année, de 1999 à 2002 inclusivement.

**NOTE 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

**INFORMATION SECTORIELLE** La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir la distribution de produits alimentaires. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations et tous les écarts d'acquisition étaient attribuables aux activités exercées au Canada.

**OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS** L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée, ses filiales et ses sociétés affiliées, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce. Le total des achats à des sociétés apparentées a représenté environ 3 % (3 % en 2001) du coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration.

À la suite d'un accord de gestion de placements, la société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme des États-Unis au nom de filiales en propriété exclusive non canadiennes de George Weston limitée. Les frais de gestion étaient basés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.